MAIRIE DE THAROISEAU

Bulletin municipal

de Tharoiseau

Le mot du Maire

mandat. Vous en avez déjà eu quelqu'ils concerneront la restructura- velles normes. tion du bâtiment communal.

tuelle ne permettent plus d'archiver les documents, ils sont très vieux et De plus, on ne peut imposer à la nouvelle Secrétaire de travailler dans ces lieux si peu agréables dépourvus de point d'eau et d'autres commodi-

ment vétustes et avaient été conçus à l'époque sans isolation.

Enfin, l'ancienne école qui a servi de salle des fêtes n'est plus utilisée et n'a aucune raison d'être conservée.

Le projet tient donc compte de cet état des lieux et essaiera d'apporter des solutions.

Le bâtiment préfabriqué sera démonté et une nouvelle salle des fêtes de plain-pied sera reconstruite en son emplacement avec accès par la cour.

Dans le premier bulletin municipal, La nouvelle mairie conservera son enj'avais évoqué les futurs travaux de la trée au 14 Grande Rue et aura une ex-Commune qui allaient marquer ce tension au-dessus de la salle des fêtes. Enfin, les logements locatifs seront entièques échos sans doute et vous savez rement refaits en accord avec les nou-

Aujourd'hui, cinq Cabinets d'Architectes En effet, les locaux de la mairie ac- ont été contactés et un sera retenu en janvier 2010.

ne répondent plus à aucune norme. En ce qui concerne le financement, je pense que ces travaux seront réalisables en utilisant nos économies, des subventions et un emprunt sans envisager pour autant d'augmenter vos impôts.

Avec cette note d'optimisme le Conseil Les logements locatifs sont égale- Municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.



La mairie de Tharoiseau

Aides aux personnes âgées

La commune de Tharoiseau adhère à l'association « Aide à domicile de la région de Vézelay ».

Ceci a pour conséquence qu'il est possible aux personnes âgées de recevoir différentes aides dont voici les principales caractéristiques:

Aide à domicile : Cela concerne les tâches ménagères.

Service de repas : Les repas sont portés régulièrement à domicile 3 fois par semaine à l'aide d'un véhicule frigorifique : les lundis, mercredis et vendredis (regroupant ainsi les repas pour deux ou trois jours).

Il est possible de commander des repas normaux, sans sel, pour diabétiques ou hypocaloriques.

Pour vous inscrire il suffit de contacter l'association située 5 rue St Etienne à Vézelay ou de téléphoner au 03 86 33 26 84.

ASSAINISSEMENT DE THAROISEAU

En 1992, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un système d'assainissement collectif pour les habitations groupées du village. Le but était de se mettre en conformité avec la loi sur l'eau en supprimant les rejets des effluents dans le réseau d'eau pluviale ou dans des puits perdus.

Choix du procédé de traitement.

Après une rapide étude comparative entre plusieurs solutions de traitement, le choix pour un lagunage naturel était privilégié. Ce procédé présentait plusieurs avantages pour notre petite commune:

- Un coût d'investissement minimum.
- Une fiabilité avec une simplicité de fonctionnement mais il fallait trouver un terrain situé en contrebas du village pour pouvoir diriger les eaux usées sans pompe de relevage en sachant que les bassins devaient s'intégrer dans le paysage sans être vus de Vézelay.

Principe de fonctionnement du lagunage.

procédé lagunage consiste à recréer les conditions d'autoépuration du milieu naturel. Le bon fonctionnement repose sur l'équilibre entre les différents groupes d'espèces animales et végétales (bactéries, zooplancton, algues et plantes aquatiques) sans oublier le rôle moteur de la lumière solaire. En effet, les algues produisent de l'oxygène par photosynthèse qui sert aux bactéries pour dégrader la matière organique avec production de gaz carbonique, de nitrates et de phosphates. Ces éléments sont alors nécessaires à la prolifération des algues et, ainsi de suite....

La réalisation.

Après qu'un terrain répondant aux exigences ait été cédé par une famille de la commune, les travaux ont été effectués en deux tranches avec réception pour la dernière en mai 98.

Le coût total de la dépense a

été de | 532 695 francs (233 658 €). Des subventions couvrant environ 60 % de cette dépense ont été obtenues.

57 branchements individuels ont été posés avec une canalisation principale de 20 cm de diamètre.

Le lagunage comporte 2 bassins, l'un de 1091 m² et l'autre de 406 m² avec un fonctionnement qui donne satisfaction.

Rappel de la réglementation concernant les raccordements.

Le texte de loi ci-dessous stipule que le raccordement est obligatoire. Il doit en plus intervenir dans un délai de 2 ans.

« Lorsqu'un réseau d'assainissement est créé. le raccordement des immeubles aux égouts disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées (L du 22 juill. 1912, art.2, JO du 24) ou de servitudes de passage est obligatoire ».

Alain Moiron

Ramassage des ordures ménagères



Le ramassage hebdomadaire

Chaque

mardi matin les ordures ménagères sont ramassées dans les rues principales.

Il est instamment conseillé de ne pas déposer les sacs à ordures ou les conteneurs avant le lundi soir, tant pour l'hygiène que pour l'esthétique.

Le contenu est strictement réservé aux ordures ménagères!

Les papiers, verres et plastiques doivent être triés et déposés dans les bacs correspondants à l'entrée du village près du cimetière. Les encombrants, gravats, pneus, batteries et les produits toxiques doivent être déposés à la déchetterie de Montillot (service gratuit).

Pensez au covoiturage lorsque vous effectuez ce type de transport!

Des conseils
utiles pour le
quotidien et le
respect de

Déchetterie de Montillot ... mode d'emploi

l'environnement.

La déchetterie est ouverte depuis le ler mars 2008.

Elle est située au hameau des Hérodats sur la commune de Montillot et est gratuite pour les habitants du canton de Vézelay. Il suffira aux habitants de produire un justificatif de domicile

Horaires d'ouverture au public :

- •lundi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- •mercredi de 14 h à 17 h
- •samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à

DECHETS A DEPOSER A LA DE-CHETTERIE

LES ENCOMBRANTS: les ferrailles, l'électroménager, les déchets inertes (ou gravats), les palettes, les pneus de véhicules légers, les déchets verts, les objets non valorisables ou « monstres » (matelas, sommier, mobilier ...)

LES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES:

Les papiers et cartonettes, les emballages plastiques, le verre, les emballages métalliques, les cartons, les vêtements.

LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX ET DECHETS TOXIQUES EN QUANTITES DISPERSEES :

huiles de vidange automobile des particuliers (bidon de 5 l), les piles et les accumulateurs, les batteries, les colles et vernis, les peintures, les produits phytosanitaires pour les jardins des particuliers, les solvants, les aérosols.

Pour tout complément d'information, s'adresser à la Communauté de Communes, Tél : 03.86.33.38.83.

Tri sélectif dans les bacs prévus



démarche citoyenne.

Le tri sélectif est organisé à l'aide des bacs situés près

du cimetière. À chaque couleur correspond un usage dont voici les règles :

- Bac bleu : Papiers, Journaux, Magazines, Petits cartons d'emballage et cardonnettes (petits emballages).
- Bac jaune : Bouteilles, Bidons, flacons en plastique (huile incluse), Briques ali-

mentaires (lait, jus). Canettes en acier et aluminium.

- Bac Vert : Tous les verres sans bouchon.
- Bac marron : Gros cartons et emballages SANS les ordures ménagères).

mprimé par le club informatique d'Asquins (CIA)

Mairie de Tharoiseau

Horaires d'ouverture au public :

Chaque mercredi de 17h à 18h30

Téléphone: 03 86 33 38 28

Télécopie: 08 26 38 22 59

Messagerie:

cne.tharoiseau@wanadoo.fr

La secrétaire de la Mairie de Tharoiseau vous accueille pour toutes les questions concernant l'administration de la commune.

Elle vous renseignera ou vous invitera à contacter Monsieur le Maire qui est présent chaque mercredi de 17 heures 30 à 18 heures 30.

Bulletin édité par la Mairie - Crédit photos : F. Bernard (page I) - Autres photos : Anonymes et libres

Quelques informations utiles

Boulangerie-Pâtisserie de Saint-Père : Tous les jours du mardi au dimanche vers 10 heures. Plusieurs arrêts signalés par un coup de klaxon.

Boucherie de Saint-Père : vendredi matin vers II heures son arrivée est aussi signalée par un coup de klaxon.

Le transport à la demande pour Avallon du samedi matin (TAD - Ligne 63) permet d'aller au marché d'Avallon ou au Centre commercial.

Il faut impérativement prévenir la veille au plus tard avant 17 heures en téléphonant aux Rapides de Bourgogne au 0 800 303 309 (numéro gratuit).

Horaires:

Aller: 9h03 devant la Mairie.

Retour : depuis le Centre Commercial à 11h25 ou au centre ville à 11h30 Arrivée à Tharoiseau à 11h42.

Tarif unique aller-retour: 4 €uros.

Pompier: 18 SAMU: 15

Gendarmerie: 17 ou 03 86 33 23 17

(Vézelay)

Urgence électricité : 0 810 333 089 **Bureau de Poste** : 03 86 33 26 35

(Vézelay)

Cabine téléphonique : 03 86 33 32 42